



## PROCES-VERBAL

**de l'assemblée générale des actionnaires de la CGN**  
**tenue le vendredi 22 juin 2007, à 09h30,**  
**au Bâtiment Anthropole**  
**(anciennement bâtiment Humense),**  
**auditoire 1031 de l'Université de Lausanne, à Dorigny**

---

L'assemblée est présidée par Monsieur Kurt Oesch, président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des Autorités françaises, des Cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les invités et les actionnaires, les représentants des services et offices fédéraux et cantonaux qui soutiennent activement les activités de la Compagnie, ainsi que les représentants de la presse. En outre, il relève avec plaisir la présence des anciens présidents : Edgar Styger et Philippe Divorne. Il signale les administrateurs excusés :

M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne  
M. François Bryand, Directeur de l'Office du Tourisme de Genève  
M. Marc Francina, Député Maire d'Evian-les-Bains

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2006, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 1<sup>er</sup> juin 2007, ainsi qu'à l'entrée de la salle. Par ailleurs, l'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires, les publications et pièces justificatives étant déposées sur le bureau.

Le Président déclare ainsi ouverte l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie.

Conformément à l'article 16 des statuts, le président désigne deux scrutateurs parmi les actionnaires présents, soit :

Madame Françoise Burgin, représentant la commune de Lausanne  
Monsieur Didier Muller, représentant la Banque Cantonale Vaudoise

Le Président précise que Monsieur Luc-Antoine Baehni, directeur général de la CGN, fonctionnera comme secrétaire et que les point 6 et 7 de l'ordre du jour relatifs à l'augmentation autorisée du capital-actions et à des modifications statutaires feront l'objet d'un acte authentique et, par mesure de simplification, le point 5 sera également intégré dans ledit procès-verbal authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne, conformément aux articles 651 et 647 du Code des obligations.



Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Gérald Balimann, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 268 actionnaires représentant 87'743 actions sont présents (Actions A : 34'510 – Actions B : 53'233). Le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2006**
2. **Comptes de l'exercice 2006**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Elections au Conseil d'administration**  
Sera intégré dans le procès-verbal authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.
6. **Augmentation autorisée du capital-actions**  
Fera l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.
7. **Modification des statuts**  
Fera l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.
8. **Désignation de l'organe de révision**
9. **Propositions individuelles et divers**

\* \* \* \* \*

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2006 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. En outre, il propose le vote à main levée avec carte blanche ; cette proposition ne suscite aucune opposition.

**1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2006**

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture du rapport annuel 2006 imprimé, sauf demande expresse d'un actionnaire. En outre, la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Directeur général lit le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2006 imprimé.

**2. Comptes de l'exercice 2006**

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture des comptes, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture des comptes de l'exercice 2006 n'est pas demandée.

Le Directeur général commente ces comptes.

**3. Rapport de l'organe de révision**

Monsieur Gérald Balimann, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision recommandant d'approuver les comptes 2006 présentant un déficit de CHF 6'157'309.41.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de l'Office Fédéral des Transports, datée du 8 juin 2007, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions et les prêts en cours, sont approuvées.

**4. Discussion, votes et décharge**

La discussion est ouverte.

M. François Genton, ancien collaborateur de la CGN, ne met pas en doute les statistiques de la CGN concernant l'augmentation du nombre de voyageurs mais constate que les nombreux changements de bateaux font inévitablement augmenter le nombre des passagers transportés. En effet, depuis l'introduction du nouvel horaire, un passager peut embarquer et débarquer sur trois bateaux avant d'arriver à destination, ce qui multiplie le nombre de passagers par trois et augmente ainsi statistiquement le nombre de voyageurs transportés. Il est réjouissant de constater que les unités "Helvétie" et "Italie" ne sont pas oubliées, que le "Vevey", seul bateau "Belle Epoque" à l'horaire, navigue fréquemment et également en hiver. Il est relevé que les bateaux diesel-électriques ont un coût moins élevé à l'exploitation et contribuent ainsi à faire naviguer les bateaux à vapeur.

Le Président relève que, en ce qui concerne le nombre de passagers, les recettes voyageurs, au niveau du résultat financier, sont en augmentation traduisant ainsi un accroissement de la fréquentation. En terme de nombre de passagers, vu les profonds changements d'horaire, la comparaison 2005-2006 n'est pas très significative ; par contre, la comparaison entre 2006 et 2007 sera très intéressante puisque la CGN relève déjà une très forte progression, soit plus de 20% d'augmentation sur le cumul des cinq premiers mois. Par conséquent, l'avenir de la CGN s'annonce positif en terme d'évolution des produits. La deuxième remarque de M. Genton est partagée par le Président.

M. François Martin, à Chamby, est satisfait d'une part par les efforts consentis pour la sauvegarde des bateaux "Belle Epoque" et d'autre part par l'introduction d'une flotte moderne. Néanmoins, il espère que la prochaine mise hors service du "Chablais" n'entraînera pas la condamnation des bateaux datant de la même époque.

Le Président rappelle que le "Ville-de-Genève", bateau équivalent au "Chablais" au niveau de la conception technique, sera complètement rénové. Il restera ainsi le représentant d'une certaine période au niveau du développement technique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

- b) adopter les comptes de l'exercice 2006

L'assemblée accepte les comptes à une très forte majorité avec 1 abstention.

- c) prendre acte du rapport de l'organe de révision

L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.

- d) donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2006

L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à une très forte majorité avec 1 opposition.

#### **5. Elections au Conseil d'administration**

Fait l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

#### **6. Augmentation autorisée du capital-actions**

Fait l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

**7. Modification des statuts**

Fait l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

**8. Désignation de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire FIDINTER SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

**9. Propositions individuelles et divers**

Le Président constate que deux propositions individuelles écrites sont parvenues à la CGN dans le délai fixé par les Statuts, soit avant le 31 mai 2007

1. Proposition (courrier du 30 mai 2007) de Monsieur Patrick Matthey, à Lutry (Ouchy, tableau d'affichage).

M. Matthey propose de consacrer le montant nécessaire à l'acquisition d'un tableau des destinations avec affichage du quai (genre gare CFF) qui soit enfin digne de la Compagnie et qui facilitera grandement l'information de tous les voyageurs étrangers et même vaudois !

Le Président annonce que le concept global d'affichage autour du Lac Léman est actuellement en chantier et en voie d'être développé. Contact a été pris avec les Communes riveraines et certaines d'entre elles se sont déclarées prêtes à participer au financement de cette campagne d'affichage électronique qui permettra de piloter l'information depuis le siège de la Compagnie. Ces tableaux d'affichage électroniques informeront sur les retards, les suspensions de lignes et permettront peut-être, à l'avenir, de procéder à une politique tarifaire plus flexible en fonction de la météo. Lorsque ce concept sera achevé, la CGN sera dans une situation intéressante pour améliorer le dialogue avec nos clients voyageurs.

M. Baehni poursuit en soutenant la proposition de M. Matthey et demande à l'assemblée de l'approuver. Cette proposition est venue juste avant la mise en place du premier panneau d'affichage électronique à la Gare Lacustre qui est en fonction au quai 2, les autres quais en seront équipés prochainement. L'occasion se présente pour remercier toutes les Communes qui participent à cet effort financier sachant que chaque panneau coûte CHF 10'000.00 et qu'il est prévu d'en installer quarante autour du lac.

Le Président propose à l'assemblée générale de soutenir et d'accepter la proposition de M. Patrick Matthey.

L'assemblée générale soutient et accepte cette proposition à l'unanimité.

2. Proposition (courrier du 6 juin 2007) de Maître Michel Rossinelli, à Lausanne (*proposition parvenue après le délai statutaire mais acceptée et soumise au vote puisque la CGN y souscrit entièrement*)

La proposition de Me Rossinelli est la suivante : La CGN doit donner des instructions à ses équipages afin que le contrôle des billets de 1<sup>ère</sup> classe soit effectué lors de chaque traversée, en particulier sur le bateau "Léman".

M. Baehni informe que cette proposition tombe à point nommé puisque la direction a d'ores et déjà mis sur pied un programme de mesures de contrôles et de sanctions qui seront appliquées dès le mois de juin de cette année. Tout passager trouvé sans titre de transport valable devra s'acquitter du prix du billet ordinaire de la classe correspondante ainsi que d'une surtaxe de CHF 60.00 ou CHF 80.00 si le paiement est différé. Il sera rappelé que le pont supérieur de tous les bateaux, ainsi que l'arrière intérieur et extérieur du bateau MS "Léman", sont 1<sup>ère</sup> classe.

Le Président propose à l'assemblée d'accepter la proposition de Me Rossinelli.

L'assemblée générale, à une très large majorité, avec 8 abstentions, accepte cette proposition.

Le Président ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

M. Almiraz, ing. EPFL, souhaite savoir ce qu'il est advenu de l'argent récolté par l'association Azzuro lors de la dernière course de l'"Italie".

Le Président explique que cette association a été créée dans l'enthousiasme des cérémonies liées au dernier voyage de l'"Italie" et qu'à ce jour la CGN n'a plus reçu d'information de la part de M. Novello, créateur de cette association. La CGN va reprendre contact, la préoccupation étant de connaître le montant des dons, d'exiger une réunion avec cette association afin de valider les comptes, et si rien ne se met en place, de trouver une formule pour rapatrier les fonds.

M. Decoppet, Président de l'ABVL, complète en ajoutant que l'ABVL a écrit une lettre à M. Novello qui est restée sans réponse. Le Comité de l'ABVL clarifiera cette situation dans les semaines à venir.

M. de Siebenthal, Président de Pro Vapore et Vice-président de l'ABVL, explique que, au vu du développement grandissant, il est apparu nécessaire de confier l'utilisation des dons de l'ABVL à une fondation, d'où l'idée de créer la Fondation Pro Vapore. Le Conseil de Pro Vapore est formé de M. Maurice Decoppet, Vice-président et Président de l'ABVL, M. K. Oesch, Président de la CGN et surtout M. Josef Blöchlinger dont il ne dira rien de plus que tout ce qui se passe avec "La Suisse", c'est grâce à lui. Des remerciements sont adressés à M. Blöchlinger.



Un actionnaire tient à remercier le Conseil d'administration et tout le personnel de la CGN pour le travail qu'ils font et qu'ils feront à l'avenir. Néanmoins, il est regretté que certains bateaux, comme le "Lavaux", n'offrent pas la possibilité de prendre un apéritif. Il est proposé de mettre à disposition des passagers un distributeur à boissons.

M. Baehni remercie cet intervenant en précisant que les relations avec les restaurateurs sont constantes mais qu'il peut y avoir effectivement des manquements dans les prestations (maladie, panne, etc.). La direction ayant des relations particulièrement suivies avec les actionnaires, ces derniers peuvent adresser leur réclamation de manière précise directement par courriel ou par courrier ce qui permettra à M. Baehni d'intervenir rapidement.

Un actionnaire souhaiterait que les bateaux équipés de WC Handicapés soient indiqués dans l'horaire.

Le Président prend acte de cette remarque pertinente et propose de faire le nécessaire dans les meilleurs délais, au plus tard l'année prochaine.

La discussion est close.

Le Président propose, conformément aux dispositions de la loi vaudoise sur le notariat, de lui déléguer ainsi qu'au secrétaire de la présente assemblée et aux scrutateurs la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique des décisions faisant l'objet des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h30.

\*\*\*\*\*

Le Président : K. Oesch

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

Mme Françoise Burgin :

M. Didier Muller :